



## Charte de Déontologie du Zoothon

1.  
Seules les Associations adhérentes à la Fédération AnimaVox à jour de leur cotisation peuvent participer au Zoothon.
  2.  
Chaque association membre s'engage à respecter la charte graphique sans y apporter de modifications (logotype, typographie, couleurs). Elle peut utiliser les visuels graphiques mis à disposition par AnimaVox sur les supports de son choix en respectant strictement les dates de l'événement et de la diffusion définies par la Fédération. Les logos AnimaVox et Zoothon ont été déposés et bénéficient de fait de la protection des droits d'auteur suivant les articles L.335-2 et L.335-3 du Code de la Propriété Intellectuelle.
  3.  
Sans porter atteinte à la liberté et à l'indépendance de chaque association, toute manifestation organisée sous la bannière du Zoothon devra être conforme aux statuts et aux principes fondateurs d'AnimaVox : assister et soutenir les associations affiliées dans leurs actions de lutte contre la souffrance animale et promouvoir la défense des droits des animaux. Ce qui implique le respect des valeurs morales de responsabilité civique, de transparence et d'intégrité envers l'homme et l'animal.
  4.  
La Fédération a déposé en préfecture la déclaration préalable d'Appel à la Générosité Publique au niveau national, valable pour tous les adhérents. Les associations affiliées n'ont donc aucune démarche à faire dans ce cadre.  
Toutes les associations souhaitant organiser une animation publique sous la bannière du Zoothon s'engagent à respecter les règles suivantes :
    - Ne pas mettre en danger les organisateurs, les participants, le public et les animaux et respecter les réglementations en matière de sécurité.
    - S'assurer de la couverture des risques inhérents à la manifestation : responsabilité civile, assurance des personnes et des biens, dommages aux tiers.
    - S'acquitter de toutes démarches administratives auprès des autorités compétentes si la manifestation implique une occupation temporaire du domaine public, une buvette, un service de restauration, une billetterie, une loterie, l'utilisation de moyens sonores et la diffusion de musique...
  5.  
Dans le cadre du Zoothon, la Fédération AnimaVox ne récolte aucun don, seules les associations fédérées en sont directement bénéficiaires. Toutefois, afin de pouvoir réaliser un bilan transparent de l'événement, les associations participantes s'engagent à communiquer à la Fédération au fur et à mesure durant l'événement les dons encaissés et dans la quinzaine suivante le montant total des dons perçus.
- L'adhésion à AnimaVox implique le respect de cette Charte.